

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR  
 CANTON D'AUNEAU  
 COMMUNE DE YERMENONVILLE  
 2 rue de Gallardon -28130  
 Tél : 02 37 32 32 14  
 Courriel : [mairie-yermenonville@wanadoo.fr](mailto:mairie-yermenonville@wanadoo.fr)  
 Site internet : [www.yermenonville.fr](http://www.yermenonville.fr)



Horaires d'ouverture au public :  
 Lundi : de 9 h à 10 h 30  
 Mardi : de 18 h 00 à 19 h 30  
 Jeudi : de 18 h 00 à 19 h 00

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 12 avril 2016

L'an deux mil seize, le douze avril à 20 h 30, le Conseil municipal s'est réuni en lieu et séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN, Maire.

**Présents** : MM Martin, Delarue, Antongiorgi, Destouches, Bayon (départ à 22h00), Rousseau, Mmes Coudray, Loisel, MM. Gille, Mabrouk (départ à 22h30), Mmes Antongiorgi, Chupin, M. Feller (arrivée à 20 h 55).

**Egalement présent** : Mme Limeul (secrétaire de mairie)

**Absents excusés** : Mme Chevallier, M. Pivert (pouvoir à M. Destouches), M. Bayon (pouvoir à M. Martin), M. Mabrouk (pouvoir à M. Gille).

**Secrétaire de séance** : Mme Antongiorgi.

### BUDGET COMMUNE

#### 1. Compte de Gestion 2015

Le Conseil municipal arrête le Compte de Gestion 2015 de la commune dressé par le Trésorier Payeur de Maintenon.

#### 2. Compte administratif 2015

Après présentation du Compte Administratif 2015 par Monsieur Delarue, celui-ci est voté à l'unanimité.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	317 189,23 €	95 678,21 €	
Recettes	356 910,99 €	40 565,92 €	
<b>Résultat de l'exercice 2015</b>	<b>39 721,76 €</b>	<b>-55 112,29 €</b>	
Résultat reporté 2014	208 526,37 €	55 568,76 €	
<b>Résultat de clôture 2015</b>	<b>248 248,13 €</b>	<b>- 3 543,53 €</b>	<b>244 704,60 €</b>

#### 3. Affectation des résultats 2015

Compte tenu de ces résultats, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

- L'excédent de fonctionnement de 248 248,13 € sera reporté au compte R 002 de la section de fonctionnement du budget 2015 ;
- Le déficit d'investissement de -3 543,53 € sera reporté au compte D 001 de la section d'investissement du budget 2015.

#### 4. Vote des taux d'imposition des 3 taxes pour 2016

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter les taux pour 2016, à savoir :

Taxe d'habitation	12,41 %	Pour un produit attendu de	94 701 €
Taxe foncier bâti	19,84 %	Pour un produit attendu de	91 760 €
Taxe foncier non bâti	25,38 %	Pour un produit attendu de	9 746 €
		Soit un produit total attendu de	196 207 €

#### 5. Ecole Hélène Boucher : demande de subvention exceptionnelle pour une classe « poney »

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer à la coopérative scolaire de l'école Hélène Boucher une somme de 700 € pour aider à financer la classe « poney » organisée du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2016 à l'école d'équitation de Coltainville.

#### 6. Accord de principe pour l'achat du bâtiment « Le Troquet de la Vallée »

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De donner son accord de principe pour l'achat du bâtiment situé 1 rue de Maintenon au prix estimé par le Service des Domaines, soit 130 000 € ;
- De mettre aux normes la partie « commerce » pour un montant estimatif des travaux de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC ;
- De solliciter à cet effet une subvention de 20% du montant HT auprès de la Préfecture au titre du Fonds de Soutien à l'investissement public local 2016 ;
- De solliciter à cet effet une subvention de 50% du montant HT auprès de la CCTV de Maintenon ;
- Dit que ce projet se fera une fois les subventions obtenues de la Préfecture et de la CCTV de Maintenon.

**7. Projet de lotissement : engagement d'une procédure de mise en concurrence entre aménageurs.**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité,

- De mettre à l'étude une opération d'aménagement sur le périmètre d'une superficie de 1,14 ha tel que défini dans le PLU avec un programme prévisionnel de 16 lots individuels ;
- De lancer une procédure adaptée de mise en concurrence entre aménageurs.

**8. Projets d'investissements 2016**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire en section d'investissement les projets suivants :

- ❖ **Chapitre 20 : la somme de 2 300 €**  
Article 2051 : la somme de 2 300 € correspondant au droit de concession du contrat informatique Ségilog.
- ❖ **Chapitre 21 : la somme de 414 850,00 €**  
Article 21312 : 9 400,00 €  
École : installation d'un système de vidéo : 6 900,00 €  
École : pose de stores : 2 500,00 €.  
Article 2135 : 375 000,00 €  
Achat du bâtiment « Le Troquet de la Vallée » : 130 000,00 €  
Travaux de mise aux normes : 245 000,00 €  
Article 2152 : 16 750,00 €  
Bordures de caniveaux : 11 400,00 €  
Création emplacement de places de stationnement : 4 800,00 €  
Plaques de rues (550,00 €  
Article 21534 : 13 000 €  
Eclairage public - remplacement des lampes à mercure : 8 150,00 €  
Renforcement de l'éclairage public : 4 804,00 € €.  
Article 2184 : 700,00 €  
Ecole : achat d'une armoire de rangement : 500,00 €  
Chaise de bureau : 200,00 €

**9. Budget 2016.**

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget de la commune 2016 présenté par Monsieur le Maire. Ce budget s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

- Section de fonctionnement : 600 094,13 €
- Section d'investissement : 446 847,10 €

**BUDGET ASSAINISSEMENT****10. Compte de Gestion 2014**

Le Conseil municipal arrête le Compte de Gestion 2015 de l'assainissement dressé par le Trésorier Payeur de Maintenon.

**11. Compte administratif 2014**

Après présentation du Compte Administratif 2015 par Monsieur Delarue, celui-ci est voté à l'unanimité.

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	91 139,12 €	-185 617,89 €	
Recettes	- 68 211,26 €	109 521,63 €	
<b>Résultat de l'exercice 2015</b>	<b>22 927,86 €</b>	<b>-76 096,26 €</b>	
Résultat reporté 2014	48 045,80 €	44 171,81 €	
<b>Résultat de clôture 2015</b>	<b>70 973,66 €</b>	<b>-31 924,45 €</b>	<b>39 049,21 €</b>

**12. Affectation des résultats 2015**

Compte tenu de ces résultats, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

- Le besoin de financement de 19 442,45 € (correspondant au déficit d'investissement de 31 924,45 €, et aux restes à réaliser pour un montant de 12 482,00 €) sera reporté à l'article R 1068 de la section d'investissement du budget 2016 de l'assainissement.
- L'excédent de fonctionnement de 51 531,21 € sera reporté au compte R 002 de la section de fonctionnement du budget 2016 de l'assainissement.

**13. Budget 2016.**

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget assainissement 2016 présenté par Monsieur le Maire. Ce budget s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

- Section d'exploitation : 171 939,58 €
- Section d'investissement : 158 133,36 €

**BUDGET CCAS****14. Compte de Gestion 2015**

Le Conseil municipal arrête le Compte de Gestion 2015 du CCAS dressé par le Trésorier Payeur de Maintenon.

**15. Compte administratif 2015**

Après présentation du Compte Administratif 2015 par Monsieur Delarue, celui-ci est voté à l'unanimité.

	FONCTIONNEMENT
Dépenses	2 870,88 €
Recettes	3 648,83 €
<b>Résultat de l'exercice 2015</b>	<b>777,95 €</b>
Résultat reporté 2014	718,35 €
<b>Résultat de clôture 2015</b>	<b>1 496,30 €</b>

**16. Affectation des résultats 2015**

Compte tenu de ces résultats, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

- L'excédent de fonctionnement de 1 496,30 € sera reporté au compte R 002 de la section de fonctionnement du budget CCAS 2016.

**17. Budget 2016**

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget CCAS 2015 présenté par Monsieur le Maire. Ce budget s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

- Section d'exploitation : 4 746,30 €

**18. Démarche « zéro phyto ».**

Le Conseil municipal souscrit à l'unanimité aux engagements de la Loi Labbé visant à réduire, et supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire communal.

**19. Avis portant sur le projet de fusion des EPCI des Franges Franciliennes.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'arrêté préfectoral portant périmètre de fusion des EPCI des Franges franciliennes comprenant la Communauté de Communes des Quatre Vallées, la Communauté de communes du Val Drouette, la Communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon, la Communauté de Communes du Val de Voise, la Communauté de communes de la Beauce Alnéloise.

**20. Compte rendu des Syndicats et des Commissions****Commission « Environnement » de la CCTV de Maintenon :**

Monsieur Gilles indique que la Fête de l'environnement aura lieu à Changé le 5 juin 2016. Le thème retenu cette année est « les énergies ».

**Commission Sécurité :**

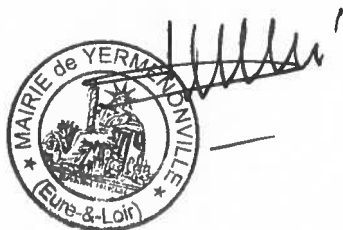
Monsieur Destouches indique que le radar est à nouveau en service rue de Gallardon. Il rapporte que les relevés du mois de mars indiquent une augmentation de la vitesse des véhicules rue de Maintenon.

**21. Questions et affaires diverses**

Aucune question.

*Séance levée à 23 h 15*

**Le Maire,**  
**Bernard MARTIN**



## INFORMATIONS DIVERSES

### CONFÉRENCE à la mairie de Yermenonville, le vendredi 29 avril 2016 à 20h30

**« L'église de Yermenonville,  
son histoire, ses petits trésors et ses petits mystère... »**  
présentée par MM Gensbittel et Jérôme, conférenciers.

### INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions des élèves entrant en CP pour la rentrée de septembre 2016 se feront au secrétariat de mairie pendant les permanences:

Pour l'inscription, vous devez vous munir des documents suivants :

- Fiche de renseignements à compléter et signer par les deux parents (remise le jour de l'inscription ou disponible sur le site internet de la commune : [www.yermenonville.fr](http://www.yermenonville.fr)).
- Pièce d'identité des deux parents
- Livret de famille (page parents/enfant)
- Justificatif de domicile (facture récente)
- Document (carnet de santé) attestant que votre enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélique, BCG, ou d'un document attestant d'une contre indication.

La Mairie vous délivrera un certificat d'inscription à remettre à Madame PACHECO, Directrice du regroupement pédagogique de Yermenonville/Houx.

Celle-ci vous recevra à l'école Hélène Boucher le mardi 31 mai ou le vendredi 3 juin entre 17h45 et 18h30 pour procéder à l'admission de votre enfant (ce qui valide l'inscription préalable en mairie).

Il vous faudra alors présenter les documents suivants :

- Le certificat d'inscription remis par la mairie
- La fiche de renseignements donnée en mairie et complétée -disponible également sur le site internet de la commune : [www.yermenonville.fr](http://www.yermenonville.fr)
- Votre livret de famille ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- Un certificat médical de vaccination (DT-Polio) de l'enfant -carnet de santé- ou un certificat de contre indication.

A cette occasion, votre enfant, s'il est présent, pourra repérer les lieux : sa future école, sa future classe, emplacement de la cantine...

Une liaison entre les élèves de Grande Section et ceux de CP est prévue en fin d'année sur le temps scolaire.

### INSCRIPTIONS TRANSPORTS SCOLAIRES & RESTAURATION SCOLAIRE

Les inscriptions aux transports scolaires et à la cantine scolaire pour la rentrée de septembre 2016 se feront au bureau du SIVOS, par courrier ou par mail du 9 mai au 27 mai 2016 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 & le jeudi de 14h00 à 16h30.

Pour les inscriptions aux transports scolaires, joindre impérativement :

- La fiche d'inscription à remplir que vous pouvez télécharger sur le site du SIVOS [www.sivos-gallardon.com](http://www.sivos-gallardon.com) ou [www.yermenonville.fr](http://www.yermenonville.fr). Pour les enfants déjà inscrits, une fiche sera envoyée par courrier aux parents. Il est obligatoire de les réinscrire chaque année.

- Une photo
- Le paiement (chèque à l'ordre du Trésor Public)
- Un timbre pour envoi de la carte de transport (sauf pour les enfants de maternelle).

Pour les inscriptions à la cantine :

- La fiche » d'inscription à remplir (disponible sur les sites du SIVOS et de la commune). Pour les enfants déjà scolarisés, une fiche sera envoyée par courrier aux parents. Il est obligatoire de les réinscrire chaque année.

Toute inscription doit être parvenue au plus tard le 27 mai 2016.

### BIBLIOTHÈQUE

L'équipe de la bibliothèque vous accueille :

Le mardi de 16 h 45 à 18 h 30

Le samedi de 11 h 00 à 12 h 30.

Nous vous rappelons que la bibliothèque est gratuite et ouverte à tous.

### AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE

Madame VINCENT remplace Madame BERGER, partie à la retraite.

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 30.

Ouverture les samedis matin : 7 et 21 mai 2016 – 4 et 18 juin 2016